



BULLETIN D'INFORMATION

NUMÉRO 2 - JANVIER 2016

MOT DE LYNN JACOBS, PORTE-PAROLE DU PROJET

Mesdames, Messieurs,

Il nous fait plaisir de vous transmettre le deuxième bulletin d'information d'Énergies Durables Kahnawà:ke (EDK).

Nos bulletins portent sur les propositions d'actions d'EDK en réponse aux avis et constats mentionnés dans le rapport du BAPE. Vous trouverez dans ce bulletin notre proposition de programme de suivi

des sols agricoles en conformité avec la recommandation de l'Union des Producteurs Agricoles de Montréal. Également, nous expliquons nos démarches relatives aux principes de développement durable. Dans ce numéro nous abordons le principe de prévention et vous expliquons nos mesures d'atténuation prises selon le contexte spécifique au projet.

Nous vous réitérons notre disponibilité pour répondre en tout temps à vos questions et préoccupations. Nous sommes à votre écoute par téléphone au 450 245-3444 ou depuis notre bureau à Saint-Cyprien-de-Napierville au 603c, Montée Douglas.

Au nom de toute l'équipe d'EDK, je vous souhaite une très bonne année 2016.

Cordialement,

Lynn Jacobs

CORDONNATRICE ENVIRONNEMENTALE
ET PORTE-PAROLE DU PROJET ÉOLIEN
SAINT-CYPRIEN

Ce bulletin vous est transmis uniquement par courriel et est disponible également sur notre site Internet à www.ksenergies.ca.

Si vous souhaitez le recevoir par Postes Canada, merci de nous en informer à l'adresse suivante: info@ksenergies.ca.

ACTUALITÉS



JANVIER 2016, Le MDDELCC est présentement dans son processus d'analyse environnementale. EDK a répondu à des questions et demandes d'engagements provenant du MDDELCC dans le cadre de ce processus d'analyse environnementale. Elle a également travaillé à l'élaboration du plan de transport qui sera soumis pour

consultation au début de l'hiver 2016. Aussi, EDK a effectué des démarches de caractérisation de l'état des sections de routes municipales de Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville et de Lacolle qui pourraient être empruntées lors de la construction du parc éolien de Saint-Cyprien.

ACRONYMES

BAPE: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CTPAQ: Commission de protection du territoire agricole

MDDELCC: Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MFFP: Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs

MSSS: Ministère de la Santé et des Services Sociaux

AVIS/CONSTATS DU BAPE

Dans cette section, nous proposons des éléments de réponse, aux constats et avis portant sur des aspects environnementaux et techniques, présentés dans le rapport du BAPE.

Les mesures d'atténuation proposées dans cette section seraient mises en place advenant l'autorisation du projet par le gouvernement.

Dans son rapport, la commission recommande à EDK de mettre en place des mesures d'atténuation en collaboration avec certaines parties prenantes. Nous vous présentons les engagements qu'EDK souhaite mettre en place avec l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) suite à leurs commentaires.

PROGRAMME DE SUIVI DES SOLS AGRICOLES

AVIS – La commission d'enquête est d'avis que le promoteur devrait déposer, au moment de sa demande de certificat d'autorisation, le cas échéant, un programme de suivi des sols agricoles qui satisfasse aux exigences du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Elle estime que ce suivi devrait être effectué jusqu'au retour des rendements à leur niveau antérieur au projet, même si cette période devait excéder la durée de sept ans prévue par le promoteur.

EDK a présenté un protocole de remise en état des sols arables lors de l'implantation d'éoliennes en milieu agricole auprès du MDDELCC et du MAPAQ. Il s'agit d'un protocole de suivi applicable avant, pendant et après les travaux de construction et, éventuellement, de démantèlement.

AVANT LES TRAVAUX

Le suivi proposé concerne la qualité agricole du sol, la topographie des sites, la richesse des sols et l'évaluation de leur drainage.

PENDANT LES TRAVAUX

REMISE EN ÉTAT DU SYSTÈME DE DRAINAGE

Le protocole prévoit des remises en état du système de drainage souterrain. Un système de drainage permet de dissiper de manière uniforme l'eau des terres agricoles puis de favoriser l'enracinement des plantes et le passage de la machinerie. Il fait en sorte qu'il n'y ait pas de rétention d'eau due à l'abaissement de la nappe phréatique. Certaines sections à proximité des infrastructures pourraient nécessiter un réaménagement du système de drainage. Les plans des ces réaménagements

devront être effectués par des entreprises compétentes et expérimentées.

MISE À NIVEAU DES PONCEAUX ACCÉDANT AUX TERRES AGRICOLES

EDK prendra à sa charge les ouvrages hydro-agricoles pouvant être impactés par le projet durant la période de construction, d'exploitation et de démantèlement, c'est-à-dire la réfection des ponceaux permettant l'écoulement des eaux de surface et de drainage. Les nouveaux ponceaux devant être soumis aux passages des camions seront renforcés si nécessaire et permettront de supporter des charges importantes lors de la circulation des camions et des équipements.

SUIVI DES TERRES

Le réseau collecteur sera souterrain permettant de relier directement les éoliennes au réseau de distribution existant d'Hydro-Québec via un poste de départ en bordure du chemin de la Grande ligne du Rang Double. La majorité du réseau collecteur est prévu être enfoui sous les chemins d'accès. Pour les sections demandant des tranchés à même des surfaces en culture, le remblaiement avec du sol arable mis de coté permettra une remise en état qui fera

l'objet d'un suivi agricole selon un protocole proposé au MAPAQ, aux agriculteurs et à l'UPA. Un soin particulier sera requis pour la réparation des drains agricoles qui seraient touchés par des travaux d'enfouissement.

NIVELLEMENT DES TERRES

Les volumes de terres arables excavées aux emplacements des mats d'éoliennes et autres infrastructures qui seraient résiduelles suite aux travaux de réhabilitations après la construction, seront étendus à proximité des diverses installations et nivelées grâce à un système de GPS permettant l'écoulement adéquat de l'eau de surface. Les propriétaires accueillant le projet sur leurs terres se feront offrir la possibilité de réaliser ces travaux de nivellement selon rémunération. Ce type d'entente permet aux agriculteurs de rentabiliser certains équipements de leurs entreprises en faisant exécuter le travail par des personnes en pleine connaissance du milieu.

APRÈS LES TRAVAUX

Le protocole de suivi des sols agricoles prévoit un suivi du drainage, du rendement, de l'état du sol et de la bande riveraine au besoin.

UN PROJET INTÉGRANT LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans chaque bulletin, nous détaillerons les actions prises par EDK pour chaque principe de développement durable.

2^{ÈME} PRINCIPE

PRÉVENTION:

En présence d'un risque connu des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.¹

EDK s'engage à mettre en place des mesures d'atténuation selon le Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier d'Hydro-Québec (Annexe 9 de l'appel d'offres A/O 2005-03 d'Hydro-Québec Distribution) et du Règlement d'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de la CPTAQ.

DÉTERMINATION DES SOURCES D'IMPACTS

Ces règlements, cadre de référence et protocoles définissent ainsi les mesures à prendre pour concilier les impacts des éoliennes sur les composantes physiques, biologiques et humaines lesquelles sont détaillées ci-dessus.

Ces mesures devront être en conformité avec des actions vérifiées de façon indépendante par des experts biologistes, ingénieurs. Les résultats de ces études seront alors remis aux ministères et départements concernés pour vérifier et valider les engagements d'EDK.

COMPOSANTES PHYSIQUES	COMPOSANTES BILOGIQUES	COMPOSANTES HUMAINES
<ul style="list-style-type: none">• Conditions atmosphériques et météorologiques• Relief et géologie• Sols et dépôts de surface• Eau souterraine• Eau de surface	<ul style="list-style-type: none">• Végétation• Faune avienne• Chiroptères• Faune terrestre• Flore	<ul style="list-style-type: none">• Contexte socio-économique• Utilisation du territoire• Agriculture• Infrastructure de transport et de services publics• Systèmes de communication et radars• Patrimoine archéologique et culturel• Paysage• Climat sonore• Santé humaine et sécurité

MESURES D'ATTÉNUATION

Ces mesures présentées dans l'étude d'impact sur l'environnement sont regroupées sous diverses catégories: mesures d'atténuation courantes, spécifiques et engagements supplémentaires.

MESURES D'ATTÉNUATION COURANTES

EDK a prévu 34 mesures d'atténuation liées aux composantes physiques, biologiques et humaines. Il s'agit de mesures habituelles et éprouvées pour les parcs éoliens au Québec.

Ces mesures d'atténuation concernent les précautions à prendre durant la construction, les enjeux liés à l'agriculture, les aspects humains, les enjeux fauniques et les mesures de suivi durant l'exploitation.

MESURES D'ATTÉNUATION SPÉCIFIQUES

Des mesures d'atténuation dites spécifiques au projet ont été proposées afin de tenir compte des enjeux particuliers au contexte de Saint-Cyprien, par exemple: revégétalisation rapide des aires de travail suite aux activités d'excavation des sols, suivi des chauves-souris.

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Certaines mesures d'atténuation sont soumises à un programme préliminaire de suivi environnemental suivant la mise en service du parc, sous la gouverne du MDDELCC spécifiquement pour les composantes suivantes:

COMPOSANTE	PROGRAMMES DE SUIVI PROPOSÉS
FAUNE AVIENNE	Programme de suivi de trois ans afin d'évaluer le taux de mortalité des oiseaux suivant la mise en opération du parc. Étude du comportement des oiseaux en période migratoire au printemps et à l'automne.
CHAUVES-SOURIS	Programme de suivi sur 3 ans selon le protocole en vigueur.

¹ Principe défini selon la Loi sur le développement durable

COMPOSANTE	PROGRAMMES DE SUIVI PROPOSÉS
RADIO-DIFFUSION	Suivi des plaintes en cas de brouillage de télédiffusion causé par la présence des éoliennes. Des mesures correctives seront apportées pour assurer les services envers les résidents impactés.
PAYSAGE	Programme d'évaluation de l'impact ressenti par les résidents et les touristes après la première année de mise en service du parc.
CLIMAT SONORE	Programme de suivi du climat sonore effectué durant la phase de construction et pendant la première année d'opération du parc, répété après 5, 10 et 15 années.
AGRICULTURE	<p>Protocole de suivi des activités agricoles après les travaux de construction et la remise en culture au cours de la deuxième année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi permettrait de s'assurer que les sols agricoles gardent leurs propriétés et leurs qualités (fertilité en bordure de chemin, contrôle des mauvaises herbes, compaction, drainage de surface et souterrain). - Un suivi des conditions sur le terrain pour la réhabilitation du sol. - Un programme de compensation d'indemnisations liées aux pertes de rendement jusqu'à ce que le sol retrouve un état comparable à son état avant les travaux de construction. - Au cours du suivi, si une fertilisation minérale ou organique ou un traitement herbicide était nécessaire pour réhabiliter le sol arable, les bandes riveraines seraient respectées conformément à l'Annexe 9 du second appel d'offres éolien d'Hydro-Québec Distribution (A/O 2005-03).

COMITÉ DE SUIVI

Durant la construction, l'opération et le démantèlement du parc, un comité de suivi sera mis en place et sera consulté pour améliorer les résultats escomptés. Si vous êtes intéressés à faire partie de ce comité, n'hésitez pas à nous en faire part à info@ksenergies.ca.

QUESTION AUX LECTEURS

QUE REPRÉSENTE POUR VOUS UN COMITÉ DE SUIVI?

Transmettez-nous votre réponse à info@ksenergies.ca ou contactez-nous à notre bureau de Saint-Cyprien au 450 245-3444.

Vos réponses à la question seront présentées dans le prochain numéro.

PROCHAIN BULLETIN

Si vous souhaitez recevoir une copie du bulletin, n'oubliez pas de nous envoyer votre adresse courriel ou adresse postale à :

INFO@KSENERGIES.CA

N.B: Tous nos bulletins sont disponibles sur le site Internet : ksenergies.ca.